

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 104 (1968)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

396



Un film qui concerne tous les enseignants : « Les Risques du Métier », d'André Cayatte

école
pédagogique
privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de gouvernantes d'enfants, jardinières d'enfants et d'institutrices privées
- Préparation au diplôme intercantonal de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.

Pour vos imprimés



une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

LE

DÉPARTEMENT

SOCIAL

ROMAND

des

Union chrétiennes
de Jeunes gens
et des Sociétés
de la Croix-Bleue
recommande
ses restaurants à



LAUSANNE

Restaurant LE CARILLON, Terreaux 22
Restaurant de St-Laurent, rue St-Laurent 4

LE LOCLE Restaurant Bon Accueil, rue Calame 13
Restaurant Tour Mireval, Côtes 22a

GENÈVE

Restaurant LE CARILLON, route des Acacias 17
Restaurant des Falaises, Quai du Rhône 47
Hôtel-Restaurant de l'Ancre, r. de Lausanne 34

MONTREUX Restaurant « Le Griffon »
Avenue des Planches 22

NEUCHÂTEL

Restaurant Neuchâtelois, faubourg du Lac 17

COLOMBIER Restaurant DSR, rue de la Gare 1

MORGES Restaurant « Au Sablon », rue Centrale 23

MARTIGNY

Restaurant LE CARILLON, rue du Rhône 1

SIERRE Restaurant DSR, place de la Gare

RENES Restaurant DSR, place de la Gare 7

D'où que vous veniez

Où que vous alliez

Faites votre change aux guichets de la

Banque Cantonale Vaudoise



A Lausanne et dans tout le canton.

Pour les machines cartonnage et reliure,
adressez-vous à la fabrique de machines



Jos. Hunkeler
4806 Wikon

Tél. (062) 8 19 68

cisailles à carton — massicots — presses
grand choix

CINÉMA

A vendre projecteurs de démonstration, sous garantie, MICRON XXV, Fr. 1500.— ; BELL & HOWELL automatique, 16 mm sonore, Fr. 3.000.—. Occasions uniques ! Tél (032) 2 84 67 (repas) ou s'adresser au bureau du Journal.

Pour vos tricots, toujours les
LAINES DURUZ Croix-d'Or 3
GENÈVE

CAFÉ ROMAND St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat

Pays-Bas: Echange d'appartement pendant les vacances

est offert par beaucoup de familles hollandaises du corps enseignant. D'autres voudraient louer votre appartement. Il est aussi possible de louer des appartements en Hollande.

E. Hinloopen, Engl. Lehrer, 35 Stetweg, Castricum.

comité central

Editorial :

Pourquoi une commission « structures » SPR

Depuis de très nombreuses années, les responsables de la SPR s'efforcent de donner à notre association faitière une audience plus large et davantage d'efficacité.

L'équipe biennoise, entre autres, sous la présidence de notre collègue A. Perrot, a fourni un effort considérable pour doter la SPR de statuts correspondant mieux à l'époque actuelle, allant jusqu'à la proposition (non retenue) de constituer un secrétariat central permanent. En 1966, sous la direction de nos amis vaudois, une nouvelle modification des statuts, proposant l'élargissement du comité, fut acceptée.

Malgré cela, la Société pédagogique romande, aujourd'hui plus que centenaire, a conservé dans une large mesure son caractère initial.

Si ses sections font partie de l'organisation faitière et la soutiennent, elles n'en demeurent pas moins totalement maîtresses de leurs actes; nous nous sentons avant tout membres de notre association cantonale.

Cette organisation confédérale, toute naturelle dans notre pays, présente des inconvénients certains: manque de coordination, gaspillage des forces, perte de temps, etc.

Notre mentalité se méfie de toute centralisation; elle n'accepte qu'à son corps défendant les mesures qui y conduisent. La plupart des enseignants sont des individualistes notoires et fiers de l'être; il n'est donc pas étonnant que les délégués des sections n'acceptent pas toujours avec enthousiasme certaines modifications de statuts. Ils défendent les prérogatives cantonales.

Rien d'extraordinaire donc si notre SPR, aux buts idéalistes, généreux, mais aussi généraux, n'a évolué qu'à petits pas et se trouve passablement désarmées devant les lourdes tâches que lui proposent les temps modernes.

Les grandes idées que nous tentons de défendre peuvent-elles l'être en ordre dispersé par les différentes associations cantonales? Sincèrement je ne le pense pas.

Du reste, ceux de nos membres qui sont conscients de cette impossibilité ont, lors des deux derniers congrès, confié au CC/SPR la charge de défendre des thèses d'une extrême importance.

Il s'agit dès lors de savoir si, dans sa structure actuelle, la SPR a les moyens d'assumer ces tâches.

Parlant de la réalisation de l'école romande, le rapport «Vers une école romande» adopté au Congrès de Bienne (1962) précisait:

« Cette tâche pourra-t-elle être menée à bien dans le cadre des statuts actuels? La conséquence logique de l'adoption du rapport «Vers une école romande», si le congrès veut être logique avec lui-même et donner à la SPR les moyens de sa politique, semble être inéluctablement, à brève échéance, une refonte profonde des structures internes de notre association. Refonte donnant à nos dirigeants un crédit accru face aux pouvoirs publics, une liberté d'action plus grande et des ressources financières considérablement augmentées. »

Confronté à ces redoutables problèmes, le CC/SPR est parvenu petit à petit aux mêmes conclusions.

Mais la question est extrêmement délicate. Si sur la nécessité d'une réforme, l'unanimité est acquise, elle est loin d'être réalisée sur sa forme et son ampleur, d'où la nécessité d'une étude approfondie et impartiale que le Comité central, après approbation de l'assemblée des délégués de décembre

1966, a confiée à une commission comprenant deux membres de chaque section et deux membres du CC/SPR.

Elle devrait d'abord étudier l'inventaire des tâches incombant à notre association faitière, inventaire préparé par le Comité central SPR.

Les têtes de chapitre — école romande, formation du corps enseignant, mise en application des thèses des congrès, conditions de travail des enseignants, information, coordination, synthèse, travaux de recherches, publications — montrent éloquentement l'immensité de ces tâches.

Elle se prononcerait ensuite sur la nécessité d'une réforme de structures. Si elle considère celle-ci comme inévitable, elle étudiera les différentes possibilités de transformation permettant de donner à notre société « la force de frappe » indispensable.

Le choix entre les différentes solutions, choix difficile, appartiendra à l'assemblée des délégués. De la formule « syndicat des enseignants » affilié à l'Union syndicale suisse, jusqu'à celle mi-centralisée, mi-fédéraliste du Schweizerischer Lehrerverein, en passant par toutes les possibilités intermédiaires, l'éventail est large.

Si nous voulons vraiment participer à la gestion de cette grande maison qu'est l'instruction publique, si nous voulons obtenir plus qu'un simple droit de consultation nous sommes condamnés à l'efficacité. Seule une association forte, solidement structurée, nous permettra d'être efficaces.

Lors de leur première séance déjà, les commissaires se sont clairement rendu compte et de ces difficultés et de cette nécessité. Leurs questions extrêmement pertinentes l'ont montré. Ils ont manifesté une compréhension du problème qui me paraît être un gage de succès.

Au nom du CC/SPR, je les remercie très vivement de leur dévouement, de leur courage; je souhaite qu'ils puissent continuer et mener à bien leurs travaux dans l'esprit de collaboration et la largeur d'idées dont ils ont fait preuve au cours de leur première séance.

J. John.

Assemblée des délégués SPR

L'assemblée des délégués aura lieu le 16 mars à Yverdon. En voici l'ordre du jour:

1. Procès-verbal assemblée des délégués 1967.
2. Rapport de gestion.
3. Rapport des commissions permanentes.
4. Rapport du trésorier.
5. Rapport des vérificateurs de comptes.
6. Nouveau format de l'« Educateur ».
7. Budget 1968 (SPR - « Educateur »).
8. Congrès 1970, choix du sujet de rapport.
9. Propositions éventuelles des sections.
10. Remise des diplômes d'honneur à deux membres.
11. Divers.

Les délégués sont priés de réserver cette date.

Un film qui concerne tous les enseignants :

« Les risques du métier »

d'André Cayatte

Nous avons le plaisir de vous communiquer l'article ci-après qui, certainement, vous intéressera tous.

Nous reviendrons en temps opportun sur ce film qui promet beaucoup.

Simone et Jean Cornec sont deux avocats parisiens qui se sont spécialisés dans la défense d'instituteurs ou de professeurs accusés par leurs élèves de délits souvent très graves. Parents eux-mêmes, ils sont persuadés que la « vérité ne sort pas de la bouche des enfants » comme le voudrait la sagesse des nations et que derrière les visages d'anges il y a des cervelles imaginatives, des motivations parfaitement explicables par le passage de l'enfance à l'adolescence mais qui ne sont pas toujours comprises de ceux, autorités communales, policiers, juges, qui ont à connaître des accusations portées contre leur maître d'école par des enfants.

Dans un livre paru en 1963 et dont une seconde édition revue et complétée vient de sortir de presse récemment¹, ces deux avocats ont démontré la fausseté des accusations pourtant concordantes portées parfois par vingt enfants et plus contre leur maître. C'est une de ces histoires vraies qui a inspiré André Cayatte et Armand Jammot pour leur film *Les Risques du Métier*, qui voit les débuts à l'écran de Jacques Brel.

Un roman paru sous le même titre aux Editions Raoul Solar raconte cette histoire, qui est un « digest » de l'étude documentée et véridique de cas réels. Sagement, les adaptateurs du film ont limité à trois cas typiques d'affabulation juvénile une affaire beaucoup plus compliquée puisque la malheureuse victime de ces calomnies, un instituteur quadragénaire, connu et respecté de tous depuis longtemps, se voyait chargé de vingt-quatre délits de mœurs pour des raisons où la cabale n'était pas étrangère (il était trop influent dans son village, un jeune confrère brigait son emploi, etc.). La suggestion (et aussi la volonté policière de démontrer à tout prix la culpabilité d'un suspect) firent le reste. Le malheureux ne fut pas broyé par la lourde machine judiciaire utilisée contre lui mais combien d'au-



¹ *Les Risques du Métier*, sous les auspices de la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques. Editions SUDEL, 5, rue Palatine, Paris.

tres, aussi innocents, ne le furent-ils pas ?

Le film d'André Cayatte, dialogué d'une manière juste et réaliste par Armand Jammot, coadaptateur de l'histoire, est sans doute le premier qui montre l'enseignement, ses grandeurs et ses servitudes, sous un jour réel. Il y a, dans cette bande, un aspect documentaire qu'il ne faut pas négliger car, pour qui a fréquenté l'école publique dans un village de France, tout ce qui nous est montré est vrai.

Un autre mérite important du film est d'expliquer clairement les rapports entre l'instituteur et ses élèves, spécialement celles du sexe dit faible, mais également les rapports de l'instituteur avec sa femme qui est aussi sa collègue (mais s'occupe des petites classes) et dont la lucidité, servie par une expérience intime, ne sert à rien à son mari. Enfin, ce film place l'instituteur dans son contexte social, étudie ses rapports avec le maire, les parents d'élèves, etc.

De toute manière, le métier d'instituteur est montré sous son vrai jour dans le film d'André Cayatte, avec ses servitudes mais aussi avec ses grandeurs. Il n'évite pas certains problèmes comme celui du poste qui satisfait le mari alors que la femme aimerait connaître une autre vie et être nommée dans une ville importante, offrant d'autres ressources sur le plan social et culturel.

Tous les parents d'élèves qui verront ce film comprendront mieux l'ingratitude de la tâche de celui qui partage avec eux la lourde charge de les préparer à la vie. A ce titre, le film de Cayatte pourrait être proposé comme un exemple car jamais œuvre cinématographique n'a montré de façon aussi véridique l'instituteur dans sa classe et dans la société.

Il faut encore dire les mérites du film qui sont proprement cinématographiques. Le récit est clair, malgré de fréquents retours en arrière (« flash-backs », comme on dit dans le jargon technique). Les couleurs sont très belles et les yeux d'enfants (comme d'ailleurs ceux de Jacques Brel et d'Emmanuelle Riva) en bénéficient remarquablement. La description du village où se déroule l'action est exacte et minutieuse. C'est le Blancmesnil-sur-Audinet dont parlait Giraudoux dans son « Siegfried ».

Les parents d'élèves sont bien typés : le père manifestement dominé par son épouse, qui n'a pas voix au chapitre, qui approuve sans être convaincu, la mère autoritaire, le patron de droit divin, qui fait régner chez lui la terreur bien que sa conduite prête le flanc à la critique, tous sont psychologiquement vrais et tout enseignant reconnaîtra en eux le père de tel ou telle élève avec qui il a eu affaire.



Il faut également louer la discrétion admirable de ce film qui aurait pu, tourné par un autre homme qu'André Cayatte, donner lieu à des scènes osées, à un dialogue plein de sous-entendus. Au lieu de cela, nous nous trouvons en face d'une œuvre propre et honnête, à tel point que sa projection est autorisée à partir de seize ans.

Enfin, il faut remarquer le travail accompli par Jacques Brel, connu de tous pour ses chansons, qui fait à l'écran des débuts prometteurs : il ne joue pas ; il se contente de s'insérer dans son personnage et de le vivre. S'il a accepté de jouer ce rôle, c'est d'ailleurs parce qu'il était convaincu de la nécessité de ce film. Près de lui, Emmanuelle Riva, grande comédienne, est admirable de sobriété, de discrétion, d'effacement. On n'oubliera pas son personnage d'institutrice qui a compris les motivations profondes des gamines qui accusent son mari, qui doute un instant de lui tant les témoignages défavorables sont concordants, mais qui réussit à confesser les menteuses sans haine, parce qu'elle les comprend.

Comprendre les enfants qui nous sont confiés, n'est-ce pas le plus important ? Dans le film de Cayatte, les trois exemples d'accusatrices qui ont été retenus sont typiques et instructifs. La première « victime » est ulcérée d'être traitée en gamine alors qu'elle est amoureuse de

son instituteur : elle l'accuse d'une tentative de viol parce qu'elle désirerait au fond être séduite par lui. La seconde accuse l'instituteur, quand le scandale est déclenché, parce qu'elle ne peut avouer à son père qu'elle a couché avec un ouvrier de celui-ci et que son « péché » commis avec le maître est moins déshonorant ! La menace policière d'une visite médicale la fait accusatrice et l'oblige à persister dans son mensonge jusqu'à ce qu'un événement extérieur la contraigne à avouer la vérité. Enfin la troisième, une fille au physique ingrat, à qui il n'arrive jamais rien, veut absolument conquérir la vedette et ne pas être en reste vis-à-vis de ses petites camarades.

Etude rigoureuse et scientifiquement indiscutable de la psychologie enfantine, de la noirceur cachée derrière les fronts purs et les yeux lumineux, *Les Risques du Métier* concernent tous les enseignants, est-il besoin de le dire ?

Dans une conférence de presse qui se tiendra à Genève et à Lausanne fin février ou début mars, André Cayatte sera heureux de rencontrer des membres de l'enseignement et de plaider avec sa fougue d'avocat et d'homme généreux la cause de son film qui est gagnée d'avance. Nous en avertirons en temps voulu les lecteurs de l'« Educateur ».

Jean-Roger Rebierre.

Les responsabilités professionnelles des organisations d'enseignants

Tel était le thème central du congrès tenu par la CMOPE à Vancouver en août dernier. Dans son discours d'ouverture, le président de cette grande association internationale, Sir Ronald Gould, a émis un certain nombre de considérations qui nous paraissent propres à susciter la réflexion des lecteurs.

Après avoir défini ce qu'on entend par organisation professionnelle, Sir Ronald Gould caractérise ainsi une grande profession :

... En premier lieu, chaque membre doit avoir une bonne instruction et une formation professionnelle ; en deuxième lieu, chaque enseignant doit être loyal envers ses collègues et s'organiser avec ses pairs en vue de défendre les intérêts des membres de sa propre profession et de servir le public ; en troisième lieu, le groupe doit atteindre un certain degré d'autonomie.

Il constate ensuite que les enseignants, pris individuellement et collectivement, ne possèdent pas encore ces caractéristiques :

... Bien entendu, je connais des enseignants qui ont une bonne instruction et qui sont compétents sur le plan technique, qui ont un sentiment de solidarité envers les autres enseignants et regrettent les divisions existant parmi eux, qui œuvrent au sein de leur organisation pour améliorer le sort de leurs collègues et servir les intérêts des enfants et de la société, et qui sont prêts pour l'autonomie.

Mais il y en a d'autres, hélas beaucoup trop, qui ne s'intéressent aucunement à l'éducation, à la formation, à l'unité et aux responsabilités des enseignants, qui sont en réalité antiprofessionnels et qui font de l'enseignement moins qu'une profession. De façon tout à fait illogique, ces mêmes personnes exigent souvent une rémunération professionnelle pour une tâche professionnelle et une plus grande considération de la part du grand public.

... Mais le statut professionnel ne tombera pas du ciel comme la manne, ni de quelque gouvernement bienveillant. Ni les dieux ni les gouvernements ne peuvent accorder le statut professionnel aux enseignants, car ce n'est aucunement un cadeau ; il est gagné, non conféré. Voici donc notre tâche en tant que dirigeants d'organisations d'enseignants : amener les différents enseignants à conserver les caractéristiques d'une grande profession qu'ils possèdent et à acquérir celles qui leur tont défaut.

L'orateur rompt ensuite une lance en faveur d'une formation solide des enseignants :

... Il faut donc que nous arrivions à convaincre les gouvernements, le grand public et même certaines personnes dans nos propres rangs que les enseignants, comme les médecins et les avocats, ont besoin de culture et de compétence. Il y a pour cela de nombreuses raisons valables. D'abord, les enseignants sont nécessaires parce que personne ne peut réussir à instruire des enfants sans eux. On ne peut enseigner que ce que l'on sait. Vous ne pouvez enseigner de façon satisfaisante que si vous savez beaucoup plus que vous enseignez, si vous avez suffisamment de connaissances pour choisir ce qui est important et pertinent, et pour laisser de côté ce qui est peu important et hors de propos, et si vous êtes capable non seulement de parler de façon intelligente mais aussi (ce qui est plus difficile) de créer des conditions permettant aux enfants d'apprendre plus aisément, quels que soient leurs difficultés, leurs intérêts et leurs avantages. Malgré cela, les gouvernements continuent à employer des enseignants qui manquent de culture, de compétence ou des deux. Quel droit ont-ils de se plaindre que l'enseignement est amorphe, non pertinent, basé sur la récitation, la mémo-

risation et le bourrage de crâne, que Winston Churchill a décrit comme étant « ce fameux système d'élevage de volaille intensif » ? Pourquoi se plaindraient-ils de la pénurie de mathématiciens, lorsque les enfants reçoivent si souvent un enseignement mécanique, sans imagination et basé sur la récitation, par des maîtres qui n'ont que des connaissances sommaires en mathématiques et des connaissances également insuffisantes en ce qui concerne les difficultés qu'éprouvent les enfants à saisir les rapports mathématiques ? Pourquoi se plaindraient-ils de l'incapacité d'un si grand nombre d'élèves de parler une deuxième langue, lorsque l'on emploie des enseignants qui peuvent sans doute être en avance d'une page sur leur classe et utilisent des méthodes classiques mais manquent de la facilité et de la compétence nécessaires pour utiliser les méthodes modernes directes ?

... Les enseignants ont besoin aujourd'hui d'une vaste éducation dans toutes les disciplines classiques, ainsi qu'en psychologie, sociologie et économie politique afin d'être en mesure d'affronter les nombreux experts qui, tels que les hôtes de Midian, rôdent et rôdent autour du sol sacré de l'éducation. Certains d'entre eux ont beaucoup à offrir, un grand nombre ont peu, rien ou moins que rien à offrir mais, si les enseignants ne sont pas eux-mêmes des praticiens et théoriciens compétents, ils seront menés par le bout du nez ou poussés çà et là par ces experts, véritables ou imaginaires, au détriment en fin de compte des enfants et de leur propre prestige.

... Enfin, les enseignants doivent avoir une bonne instruction s'ils veulent exercer un certain contrôle sur l'organisation scolaire, le choix des programmes et des manuels, ainsi que des méthodes utilisées de façon judicieuse, rend l'enseignement plus vivant et plus efficace, empêche les gouvernements ou les groupes de manipuler l'école en vue de s'emparer des esprits des enfants à des fins ultérieures, et confère de la dignité à la situation de l'enseignant. Mais les enseignants peu instruits sont incapables d'assurer cette responsabilité. Nos collègues allemands parlent de deux aspects de la liberté de l'enseignement, « Lernenfreiheit et Lehrfreiheit » — liberté d'apprendre et liberté d'enseigner sans restriction. Ces deux libertés sont indispensables dans la salle de classe, mais la liberté d'enseigner ne peut être accordée qu'aux bons maîtres et uniquement s'ils osent laisser à leurs élèves la liberté d'apprendre. L'une ne peut exister sans l'autre car on ne peut accorder la liberté de l'enseignement qu'à ceux qui ont joui de la liberté d'apprendre.

Mais la formation professionnelle ne suffit pas. Il faut encore, pour que l'enseignement soit une grande profession, qu'il réalise l'unité de ses membres, à quelque échelon qu'ils se trouvent.

... Les enseignants sont des individualistes notoires. Ils poursuivent souvent leurs propres intérêts au détriment de l'ensemble du groupe. C'est pour cette raison que pullulent des organisations distinctes de directeurs d'école, de maîtres assistants, d'hommes, de femmes, de diplômés, de non-diplômés, de maîtres de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. C'est pour cette raison qu'il existe des tendances à la division, même au sein des organisations, qui menacent l'unité encore davantage. Il est naturel que les différentes sortes de formation, dans différentes sortes d'institutions, produisent des sentiments de supériorité et d'infériorité et, soyons francs, de morgue et de ressentiment, et rendent difficile de réaliser un sentiment d'unité. En outre, les différents titres requis, les différentes formations, responsabilités et fonctions des enseignants entraînent des conflits en matière de rémunération des divers groupes, ce qui est un autre motif puissant de division.

... Néanmoins, nous devons chercher à réaliser l'unité.

Pourquoi ? Parce qu'en premier lieu, l'union fait la force. Sheridan a fait observer un jour que si toutes les puces, dans son lit, avaient été d'accord, elles l'auraient jeté hors de son lit. Je ne suis pas particulièrement versé dans les habitudes de la puce, voire celles du pou, mais je suis certain que si tous les enseignants étaient d'accord sur une question quelconque, leur pouvoir serait immense. Cependant, la désunion des enseignants affaiblit leur influence sur les employeurs et les gouvernements qui ne savent que trop bien comment exploiter les divisions, scinder les enseignants en d'autres factions et opposer une section à une autre. C'est donc dans notre propre intérêt que nous devons nous unir.

Nous devons également nous unir dans l'intérêt des enfants. Si les enseignants employaient leur énergie non à s'attaquer les uns aux autres, comme ils le font si souvent, mais à améliorer les bâtiments, le matériel, les manuels et l'organisation scolaires ainsi que les conditions d'emploi des enseignants, ce serait les enfants qui en bénéficieraient largement. Car ce serait dans l'intérêt des enfants si les enseignants jouissaient de la sécurité de l'emploi, d'un niveau de vie satisfaisant, de la liberté de choisir les méthodes, les programmes et l'organisation intérieure, et du respect qui est dû à une personne exerçant une profession libérale.

(A suivre.)

Service de placements SPR

Famille allemande de Ludwigshafen cherche une famille romande qui accueillerait sa fille de 16 ans, en échange, du 30 mars au 22 avril 1968.

La jeune fille romande pourrait aller en Allemagne l'été prochain.

Pour l'été prochain, nous avons également des offres dans d'excellentes familles de la région de Francfort-sur-le-Main. Souvent on nous informe trop tard ; un bon échange nécessite parfois une correspondance qui prend plusieurs semaines. Ecrivez assez tôt !

André Pulfer,
Service de placements et d'échanges SPR
1802 Corseaux.

Association suisse des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active

CEMEA

Stage de formation pour moniteurs de colonies de vacances et de maisons d'enfants

L'Association suisse des CEMEA organise à Pâques 1968, quatre stages de formation pour moniteurs de colonies de vacances et de maisons d'enfants
du 4 au 12 avril, à Vaumarcus, Neuchâtel,
du 4 au 12 avril, à La Rippe-sur-Nyon, Vaud,
du 4 au 12 avril, en Gruyère, Fribourg,
du 12 au 21 avril, à Noverciano, Tessin.

Programme :

Connaissance de l'enfant : notions simples de pédagogie, organisation de la vie des enfants en collectivité, rythme de la journée, etc.

Activités éducatives : découverte de la nature, étude du milieu, chants, rondes, jeux, travaux manuels divers, activités de plein air, initiation au jeu dramatique.

Vie sociale à la colonie : les groupes d'enfants, l'équipe de moniteurs, contact avec le voisinage, avec les parents.

Conditions d'admission :

Aucun diplôme n'est exigé. Les candidats doivent avoir une maturité suffisante pour suivre l'enseignement du stage et être en état de supporter une vie active de plein air.

L'âge minimum d'admission est de 18 ans, au 1er juillet de l'année.

Les participants s'engagent à suivre le stage entier. Il ne sera pas accordé de congé.

Conditions financières :

Prix du stage : Fr. 115.— (frais d'alimentation, d'hébergement et d'enseignement compris) ; les stagiaires sont logés en dortoirs. Les frais de voyage, de maladie ou d'accidents sont à la charge des participants. Le montant est à verser au CCP 12-10351, Association suisse des CEMEA, à Genève, dès réception de la convocation.

Renseignements :

Pour d'autres renseignements, prière de s'adresser à :
Secrétariat du groupement vaudois, 47, av. de Rumine, Lausanne, tél. (021) 22 40 09.

M. Alain Curtet, Ecole Pestalozzi, 1111 Echichens-sur-Morges, tél. (021) 71 39 14.

M. J.-Laurent Billaud, Carrels 17, 2034 Peseux, tél. (038) 8 15 09.

M. J. Traber, chemin des Roches 6, 1700 Fribourg, tél. (037) 2 57 62.

M. R. Privat, ch. des Grangettes 45, 1224 Genève, tél. (022) 36 06 07.

M. A. Grillet, chemin des Esserts 14, 1213 Petit-Lancy, tél. (022) 42 68 22.

Les lieux de stage peuvent être modifiés en cas d'empêchement.

Renseignements concernant diverses participations financières aux frais de stage

Canton de Neuchâtel

Les colonies de la ville de Neuchâtel paient intégralement la finance de participation au stage de leurs moniteurs.

Les colonies de la Croix-Rouge, section de Neuchâtel, remboursent la moitié de la finance (échanges mer-montagne, à Cabourg).

Le Département de l'instruction publique du canton de Neuchâtel, accorde aux membres du corps enseignant qui en font la demande, une indemnité journalière et participe aux frais de stage et de déplacement à raison de 50 %.

Canton de Vaud

Un grand nombre de colonies de vacances vaudoises participent aux frais de formation de leurs moniteurs, prière de se renseigner auprès des comités eux-mêmes ou éventuellement auprès du secrétariat vaudois des CEMEA, 47, av. de Rumine, à Lausanne.

Le bureau de placement du Groupement vaudois des CEMEA est en mesure de proposer un poste en colonie de vacances aux stagiaires qui ne seraient encore pas en relation avec un comité. S'adresser au secrétariat du groupement.

Canton de Genève

Les stagiaires qui fonctionneront comme moniteurs dans une colonie reconnue par la ville de Genève, peuvent obtenir le remboursement des frais de stage au prorata des journées de présence, en envoyant immédiatement après la colonie une attestation du directeur, à M. Charles Légeret, Service des loisirs, 36, boulevard Saint-Georges, Genève.

Mouvement de la jeunesse suisse romande

Le Mouvement de la jeunesse suisse romande (MJSR) paie le stage aux moniteurs qui fonctionneront dans l'année dans l'une de ses colonies.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (douze jours avant la parution) au bulletinier : Maurice Besençon, 1833 Les Avants/Montreux.

Election des délégués SPR du 20 janvier 1968 pour la législature 1968-1971

L'assemblée des délégués a désigné 18 délégués SPV à la SPR. Ce sont, par ordre alphabétique :

Blanc Maurice	Montreux	Vevey
Buttex Léon	Vevey	Vevey
Carrard Serge	Le Sentier	La Vallée
Clavel Albert	Lausanne	Lausanne
Dyens Roger	Savuit/Lutry	Lavaux
Grobéty Louis	Aubonne	Aubonne
Jaccard Jules	Yverdon	Yverdon
Marendaz Georgette	Yverdon	Yverdon
Mayor Alfred	Grandson	Grandson
Mayor-Baudraz Lisette	Orbe	Orbe
Michaud Eugène	Prilly	Lausanne
Pittet Gaston	Saint-Prex	Morges
Porchet Henri	Perroy	Rolle
Pulfer Michel	Founex	Nyon
Rochat Edith	Morges	Morges
Rochat Paul	Juriens	Orbe
Vivian Louis	Lausanne	Lausanne
Zinder Henri	Payerne	Payerne/Avenche

La même assemblée a également désigné 7 suppléants. Ce sont, par ordre alphabétique :

Suppléants

Canova Jean-Pierre	Pully	Lausanne
Gudel Jean-Jacques	Thierrens	Moudon
Jaccard Charles	Montreux	Vevey
Jaquerod André	Yvorne	Aigle
Pichard-Pillevuit Catherine	Crissier	Lausanne
Reichenbach Roland	Corcelles-le-Jorat	Oron
Schule-Besson Hélène	Lausanne	Lausanne

CC SPV.

Après le Congrès 1968

D'un congrès à l'autre

Voici une opinion qui mérite étude et la commission qui s'occupera des structures SPV ne manquera pas de l'examiner.

Suggestion :

Un allègement de l'ordre du jour ne pourrait-il pas être aussi apporté par le renforcement des pouvoirs de l'assemblée des délégués. ma. b.

Ces dernières années déjà, on parlait de l'opportunité d'un second congrès annuel. La durée des travaux du 27 janvier écoulé nous confirme dans cette idée.

L'un des deux congrès serait consacré exclusivement aux sujets pédagogiques, l'autre par contre traiterait des questions d'ordre syndicaliste.

Afin que nous puissions jouir d'une liberté maximum, la seconde assemblée serait convoquée en dehors des heures

de classe et se déroulerait en présence exclusive du corps enseignant. A chacune de ces dernières réunions, bon nombre de questions importantes étaient renvoyées ou escamotées. L'ordre du jour très chargé auquel s'ajoutent encore des forums et des allocutions diverses, mérite une révision complète.

Nous osons espérer que cet article ne restera pas sans suite, nous déposerons d'ailleurs une proposition dans ce sens au niveau de notre section.

*Borboën, Echichens.
Genier, Lonay.*

Ce qu'on aurait aussi pu dire

Notre congrès laisse une impression désagréable, parce qu'il a fait apparaître des failles dans l'unité du corps enseignant vaudois. Failles qu'un peu de pondération et de charité aurait évitées.

En effet, si nous comprenons la déception lausannoise, nous devons admettre cependant que la grande majorité du corps enseignant primaire a été revalorisée d'une façon substantielle, que ce soit dû à la reclassification féminine 2^e étape — parfois améliorée dans le projet 1967 — ou à la nouvelle classification des fonctions.

Les statistiques prouvent qu'actuellement, la situation s'est améliorée pour le 75 % d'entre nous et que plus de 90 % le sera en 1969 malgré la suppression des allocations communales ou d'éloignement (Jaunin).

Oublie-t-on enfin que 1800 régents et régentes bénéficieront de rentes supplémentaires versées par la caisse de pension, sans parler des avantages garantis aux invalides, veuves et orphelins ? Alors faudrait-il mettre en question tout un train de décisions gouvernementales favorables parce qu'un certain nombre de collègues se trouvent pré-térités ?

D'autre part, le maintien de la situation acquise n'est-il pas une garantie que personne ne perdra dans l'aventure ?

Ne pourrait-on pas attendre que les faits pèsent de leur poids ? Si vraiment Lausanne n'arrive plus à recruter d'enseignants pour ses classes, il faudra bien trouver un aménagement, encore qu'il doive s'agir moins d'une compensation pour un coût de la vie plus haut qu'ailleurs que pour des conditions d'existence peut-être plus bruyantes, plus harassantes que dans le reste du canton.

Mais, comme toujours, les déçus s'expriment et les satisfaits se taisent et on arrive à donner une impression générale peu conforme à la réalité et défavorable au corps enseignant.

Ayons donc un peu moins d'emportement, un peu plus de confiance dans la valeur de notre travail, valeur qui s'imposera mieux par une action patiente que par des mots d'esprit ou des déclarations fracassantes.

Que le calcul de nos nouveaux salaires prenne du temps, on peut l'admettre ; on peut attendre fin février ou même mars avant de demander une explication, et si nous avons reçu moins qu'avant, nous savons que cela nous sera rétro-cédé.

Ayons enfin plus de charité pour les bénéficiaires des der-

nières mesures, nos collègues femmes principalement, et ne sabotons pas leurs avantages.

Enfin, marquons bien nettement au Comité central notre confiance pour son action attentive et énergique, car ce sont des collègues chargés de classe comme nous. N'en exigeons pas trop, et rien de plus que ce que nous ferions à leur place.

A. Gonthier.

Ecole infantine et Commission des quatre premières années

Décues, qu'à la fin d'une longue matinée d'assemblée générale nous n'ayons pu faire place à des problèmes pédagogiques (alors que les administratifs sont longs...), maîtresses enfantines et semi-enfantines voudraient apporter quelques précisions, voire changements, au rapport de la Commission des quatre premières années. Nous aimerions, en effet, vous faire part, ainsi qu'au Comité central, de nos désirs, pour ne pas dire de nos VOLONTÉS.

Lors d'une assemblée extraordinaire en février 1967, les maîtresses enfantines et semi-enfantines ont longuement travaillé et discuté le problème, à savoir : désirons-nous enseigner un an d'école infantine et un an d'école primaire, ou garder nos classes selon le système actuel, soit deux ans d'école infantine (les élèves entreraient alors en classe de quelques semaines plus jeunes) ?

Le vote a donné le résultat frappant de :
56 voix pour deux ans d'école infantine ;

1 voix pour un an d'école infantine et un an d'école primaire ;

8 voix ont cependant demandé qu'il soit donné aux maîtresses enfantines et semi-enfantines la possibilité de postuler une classe primaire, si elles le désiraient.

Je reprends le dit rapport, et cite (p. 2, paragraphe 111) :
La Commission a prévu que la durée de l'école infantine sera d'une année. »

L'idée de la commission est, comme nous l'a précisé M. Besençon, président de la commission d'obtenir **un an** au minimum d'école infantine, pour les localités qui n'en ont point.

Nous demandons cependant instamment que là où il existe déjà 2 ans d'école infantine, ces **2 ans** demeurent dans les projets de la Réforme, (comme c'est le cas dans le projet de la Direction des Ecoles de Lausanne) et que là où seront organisés des regroupements scolaires un gros effort soit fourni pour **obtenir 2 ans** également.

Pourquoi 2 ans ? il nous paraît indispensable de sauvegarder les éléments suivants, éléments essentiels :

- psychologique
- scolaire
- méthodologique (travail individuel).

Psychologique : l'enfant doit passer de son milieu familial dans sa première société : l'école. Avant un long cycle scolaire primaire de 10 ans, il faut préserver à ce dit enfant 2 ans d'adaptation : adaptation pendant laquelle il apprendra tout en se développant intellectuellement ce que sont des camarades, des ordres collectifs, période pendant laquelle il acquièrera la certitude que sa mère l'aime, même s'il ne la voit plus à ses côtés.

Scolaire : pour maintenir la méthode d'enseignement individuel, méthode qui n'est pas la plus facile, mais à laquelle nous tenons et croyons, nous devons garder l'élève 2 ans ; préparation à la lecture, pré-calcul, écriture, développement moteur, artistique, affectif, nécessitent un long effort de la part de l'enfant et de sa maîtresse, une lente progression stable et bien dirigée.

Méthodologique : dans le système d'enseignement actuel, nous avons 2 volées simultanément : les « grands » stimulent les « petits » dans leur période sensible, animent les centres d'intérêts, favorisent l'adaptation sociale de leurs nouveaux camarades, suscitent chez eux le **besoin** de lire, écrire, avancer, savoir.

Si nous, maîtresses enfantines, n'avons plus qu'une année à notre disposition, pour accomplir notre travail d'une façon stable, calme et harmonieuse, nous ne pourrions plus conserver la méthode d'enseignement individualisé ; méthode grâce à laquelle chaque élève est guidé et stimulé selon **son propre rythme**, se sent encore un peu dans son école, l'enfant unique de sa maîtresse, méthode grâce à laquelle la lecture est une découverte personnelle, le calcul un réel effort de raisonnement, l'écriture un aboutissement de son développement moteur, les minutes de silence un long apprentissage de la maîtrise de soi, la peinture une expression de sa sensibilité.

Les maîtresses enfantines, demandent donc fermement que 2 ans d'école infantine continuent à leur être confiés, parce qu'elles sont persuadées que ces 2 ans sont une base essentielle et constructive à la carrière scolaire et affective de l'enfant.

Pour le comité : **Fr. Mirza.**

Techniques Freinet

Correspondance scolaire

Comment créer et diriger une correspondance scolaire groupe a), enfants et infér., responsables Josiane Grandchamp et Madeline Gebhard. Lieu : jardin d'enfants de J. Grandchamp, Clair-Val 12, Crissier. Groupes b), moyen et c), supér., responsable Ribolzi. Lieu : Collège Madeleine, rue Pierre-Viret 10, Lausanne. Date pour les trois groupes : 22 février, 17 heures.

AVMG

Course au Mont-Rogneau (3083 m.)

Montée à la cabane : Champsec - cabane Brunet 3 h. 30. — Cabane - Mont-Rogneau : 3 h. — Course pour skieurs entraînés. — Nombre de participants : 8 au maximum. — Dates : 2 et 3 mars 1968.

Inscription auprès de N. Yersin, Champ-Rond 11, 1012 Lausanne, jusqu'au samedi 24 février.

Le chef technique : *D. Jan.*

SPV - Section de Lausanne

Cour de dessin

Mercredi 6 mars, 14 h. 15, Lausanne. Salle A41, Collège secondaire Béthusy.

Mosaïque, découpage, impression en relief, sculpture, monotype, gravure, masques, idées de cadeaux, etc. Une vingtaine de techniques simples à réaliser avec des élèves seront présentées par des maîtres de dessin aux institutrices et aux instituteurs désireux d'enrichir ou de renouveler leur enseignement.

Inscriptions avant le 28 février en versant 2 fr. 50 au CCP 10-7012, Section SPL, Lausanne.

Prière d'écrire lisiblement ses nom et adresse précise. Sauf en cas de renvoi les inscriptions sont définitives.

Matériel : de quoi prendre des notes.

Les collègues du canton sont les bienvenus aux mêmes conditions.

Comité SPL.

Postes aux concours

Délai 21 février. Pour les modalités de postulation, consulter la « Feuille des Avis officiels » du 6 février.

BELMONT s/YVERDON. Institutrice primaire. Entrée en fonctions : début nouvelle année scolaire. Appartement à disposition.

CHARDONNE. Maîtresse de travaux à l'aiguille (4 h. hebdomadaires). Entrée en fonctions : 16 avril 1968.

ECHALLENS. Institutrices primaires (classes réformées) Entrée en fonctions : 16 avril 1968.

Institutrice primaire (classe catholique). Entrée en fonctions : 16 avril 1968. Appartement à disposition.

Maîtresse enfantine (interconfessionnelle). Entrée en fonctions : 16 avril 1968. Ce poste peut être tenu par une maîtresse de confession protestante ou catholique.

SAVIGNY. Instituteur primaire au collège du Jorat. Entrée en fonctions : printemps 1968. Obligation d'habiter l'appartement du collège. Magnifique logement de quatre pièces.

YVONAND. Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 16 avril 1968.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES. Service de l'enseignement primaire, Lausanne. Un poste d'inspecteur scolaire cantonal sera mis au concours dans la FAO du mardi 13 février 1968. Voir rubrique : postes vacants de l'Administration cantonale vaudoise.

Société vaudoise des maîtresses ménagères

Le comité se permet de vous rappeler et vous encourage à suivre la dernière conférence organisée par la Fédération romande des consommatrices : le 21 février, aula de l'Ecole normale, Lausanne, à 20 h. 15, « Au rayon des produits de nettoyage chez le droguiste. Comment choisir ? ». Entrée : Fr. 1.50.

E. Aebin.

A quand un enseignement cohérent des mathématiques ?

A l'heure où l'on préconise l'Ecole romande, où les enseignants romands se sont mis d'accord pour établir des programmes communs, notre canton, sous prétexte d'essais, connaît la plus grande diversité dans l'enseignement des mathématiques en début de scolarité.

Ici on utilise le plus vieil abaque du monde : les dix doigts des mains, là c'est le boulier compteur et les perles colorées, ailleurs on applique la méthode que Madeleine Goutard a développée à partir du matériel Cuisenaire, ailleurs encore on pratique un langage des ensembles (cf. « Educateur » N° 4).

Il est temps de créer un service de la recherche qui expérimente toutes ces méthodes, qui nous indique quelle est la meilleure, c'est-à-dire celle qui sera la plus efficace pour permettre d'affronter la suite des études avec succès et qui en même temps laisse la porte la plus largement ouverte vers toutes les possibilités qu'offrent les mathématiques modernes.

Ce choix étant fait, il conviendra de l'étendre à l'ensemble du canton afin d'éviter des compartimentages supplémentaires, dans un enseignement romand qui en connaît déjà trop.

ma. b.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin: R. HUTIN, Case postale N° 3

1211 Genève 2, Cornavin

Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux,

Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62

Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 21.- ; ÉTRANGER Fr. 25.-

genève**Association genevoise des maîtres d'éducation physique****Vacances blanches**

Lieu : Thyon (val d'Hérémence) en Valais.

Dates : du mardi 16 avril au dimanche 21 avril 1968 (6 jours).

Prix : Fr. 150.— comprenant :

a) le voyage Genève-Thyon et retour en voitures (les conducteurs seront indemnisés),

b) la pension complète,

c) l'utilisation illimitée de : 1 télécabine, 1 télésiège, 8 télé-skis,

d) chaque jour 2 heures de ski avec un moniteur.

Logement : Cabane de Thyon, altitude 2028 m., située au milieu des champs de ski. Grande terrasse ensoleillée pour le repas de midi. Neige assurée jusqu'à fin mai. 9 heures de soleil par jour. Cuisine très soignée. Plusieurs dortoirs très bien chauffés.

Participation : Les pistes qui s'étendent sur 800 m. de large et entre 1500 et 2500 m. d'altitude offrent des possibilités pour toutes les catégories de skieurs allant des débutants aux très avancés.

Les conjoints paieront également Fr. 150.— tandis que les personnes qui ne font pas partie de l'AGMEP paieront Fr. 165.—.

Le nombre des places étant limité, priorité sera donnée aux premiers inscrits.

Renseignements complémentaires : auprès de Paul Gilliéron (34 48 55), à l'heure des repas sauf jeudi et dimanche.

Nouvelles du Comité central

Par tous les temps : verglas, neige, pluie, brouillard, soleil, les membres du CC se retrouvent à Vernier le mercredi (sans parler du lundi !).

Des commissions sont mises sur pied ; auxquelles quelques-uns de nos collègues participent : commission d'éducation routière, commission télé-scolaire, commission pour la révision de nos statuts, etc.

Des discussions nourries préparent les réponses au volumineux courrier reçu par la présidente.

Sans oublier la préparation des entretiens avec le département.

Nous avons eu, ces derniers mois, deux délégations : l'une auprès de M. Chavanne, l'autre auprès de M. Christe. Le président nous a entretenus des problèmes du recrutement. Le directeur de l'enseignement primaire nous a présenté un schéma sur le perfectionnement, tandis que nous lui avons soumis un projet de commission paritaire pour l'étude de tous les problèmes pédagogiques.

M. Christe a accepté de mettre à l'essai notre proposition de collaboration.

Ces deux entrevues ont été, je crois, fructueuses. Au CC maintenant de travailler et de bien travailler pour la SPG !

Nous aurons d'ailleurs le plaisir de vous renseigner et de répondre à vos questions lors de la prochaine assemblée générale, prévue pour le début mars. Au cours de cette réunion, nous vous entretiendrons également de la question des jardinières d'enfants...

... Dans les travaux du CC, je n'ai garde d'omettre les nombreux déplacements de notre présidente et des vice-présidents, les coups de téléphone, les urgences, les oublis (eh oui, pourquoi pas ?) qu'il faut réparer...

Alors, si un membre du CC prend contact avec vous pour vous demander de faire partie d'une commission, d'une étude, réfléchissez... avant de dire non ! Votre aide nous serait précieuse !

Résoudre des problèmes en tous genres, participer aux progrès de la SPG ? Si cela vous intéresse, prenez contact avec le CC, votre offre sera la bienvenue !

mT.

P.-S. — Attention !

Nous rappelons que la convocation à l'assemblée générale paraîtra dans l'« Educateur ».

neuchâtel

Avis important

Le rapport annuel sur l'activité de la SPN paraîtra exceptionnellement dans l'« Educateur » N° 7 du 23 février prochain.

Association des membres SPN non affiliés à la VPOD

En application de l'art. 5 du Règlement de gérance du Fonds spécial, les membres SPN non affiliés à la Fédération suisse du personnel des services publics sont convoqués en

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

le mercredi 21 février 1968, à 15 h. 30, à Neuchâtel, Restaurant Beau-Rivage.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 22 février 1967.
2. Rapport annuel du Comité de gérance du Fonds spécial.
3. Comptes 1967 et rapport des vérificateurs. Budget 1968.
4. Cotisation SPN.
5. Nominations : 1 nouveau président, 4 membres du Comité de gérance, 2 délégués et 1 suppléant au Comité central SPN, 2 membres et 1 suppléant à la Commission de vérification des comptes.
6. Activité culturelle SPN.
7. Propagande SPN.
8. Compagnie d'assurance de protection juridique.
9. Divers.

N.B. Les frais de déplacement seront remboursés aux membres du groupe (actuellement 235) que le comité espère voir plus nombreux que d'habitude à l'assemblée générale du 21 février prochain.

Le président du Comité de gérance :
Paul Grandjean, 2052 Fontainemelon.

Mise au concours

La Société pédagogique neuchâteloise, en application de

la décision prise à l'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 1967 à Neuchâtel, met au concours le poste d'

administrateur SPN

à temps partiel.

Les candidats doivent être membres de la SPN ou SPN/VPOD. Le cahier des charges provisoire peut être consulté auprès des membres du Comité central et des présidents de sections.

Les postulations sont à adresser à Marcel Jaquet, président du CC, Prairie 10, 1200 La Chaux-de-Fonds, jusqu'au 24 février 1968. L'enveloppe portera la mention « Postulation ».

Le Comité central.

Félicitations aux collègues Paul Grandjean de Fontainemelon, Hugo Amiet de Fleurier et Jean-Pierre Schopfer de Saint-Aubin qui viennent d'être appelés à occuper un poste de conseiller de profession aux offices d'orientation de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel.

GB.

Comité central. Séance du 25 janvier 1968 à Neuchâtel. Présidence : Marcel Jaquet, président.

Les colonnes de l'« Educateur » sont-elles au service de n'importe quel collègue, pour y traiter n'importe quel sujet ? Le rédacteur de l'« Educateur » a reçu d'un collègue de Neuchâtel un « papier » d'un caractère si particulier qu'il n'a pas pu prendre sur lui la responsabilité de le publier. Lorsque l'honneur, la renom, la probité et la conscience professionnelle du corps enseignant sont gratuitement mis en cause, il ne saurait en être question sans autre. C'est pourquoi, Jean-Pierre RoCHAT en a référé au CC. Celui-ci s'est prononcé par la négative. Il eût d'ailleurs été plus correct d'utiliser la voie de service ordinaire. En principe, les communications destinées au Bulletin corporatif sont à envoyer au bulletinier qui fait suivre (ou ne fait pas suivre, après avoir pris l'avis du CC).

Statut des auxiliaires. Le Département de l'instruction publique met sur pied une commission de travail en vue

d'étudier un projet de statut pour les membres auxiliaires du corps enseignant. Le problème est complexe. On connaît la réaction de nos collègues genevois sur le même objet.

Le Comité central participera à cette commission, répondant ainsi à l'invitation du DIP. Toutefois, la position de notre déléguée doit être bien définie.

L'introduction dans le corps enseignant de personnes non qualifiées professionnellement, ne disposant pas des titres nécessaires, ou même d'une formation équivalente a été rendue nécessaire par la pénurie. Depuis plusieurs années, ces collègues sont au service de l'école, et y sont restés, ce qui tendrait à prouver qu'ils ont rempli leur tâche à satisfaction. Plusieurs d'entre eux d'ailleurs, sont de nos membres. Il est donc logique qu'ils puissent eux aussi bénéficier d'une certaine sécurité. Le CC est d'avis qu'il convient certes de régulariser les situations actuellement pendantes, mais cela devrait se faire par l'examen de chaque cas séparément. En tout cas, le CC est opposé à l'établissement d'un « statut » qui introduirait une espèce de précédent, et pourrait laisser penser qu'à l'avenir, on pourrait avoir à nouveau recours à de tels palliatifs.

Le CC délègue Mme Marti à cette commission.

Assemblée des délégués. Elle est fixée au 26 février 1968 à 20 heures au Restaurant Beau-Rivage.

Trisannuelle. Organisée par la section du Val-de-Travers, elle aura lieu à Couvet le 9 mars. Elle sera précédée de l'assemblée annuelle de la SNTMRS.

Les autorités scolaires ont été averties, les collègues sont toutefois priés de demander personnellement le congé nécessaire auprès de leur commission scolaire. Voir convocations ci-dessous.

GB.

Convocations

1. L'assemblée des délégués SPN et SPV/VPOD est convoquée à Neuchâtel, le **lundi 26 février** à 20 heures au Restaurant Beau-Rivage.

Ordre du jour : statutaire.

2. L'assemblée générale trisannuelle aura lieu le samedi 9 mars 1968 à Couvet. 8 h. : assemblée de la SNTMRS ; 9 h. : assemblée SPN et SPN/VPOD ; 14 h. : séance de relevée.

Ordre du jour : statutaire.

Inauguration officielle du CNDP

Le 24 janvier, le comité du Centre neuchâtelois de documentation pédagogique avait invité les représentants des autorités scolaires, les délégués des associations d'enseignants, la presse à l'inauguration du centre et à la présentation de locaux sis Faubourg de l'Hôpital 65.

L'information, la recherche, la documentation sont le fondement de la pédagogie vivante, dira le président du comité, M. André Perrenoud, en saluant ses hôtes. Les plans, préparés dès 1965 ont aujourd'hui abouti à une réalisation qui s'inscrit dans le mouvement de renouveau pédagogique voulu par la réforme scolaire. Les autorités ont compris la nécessité de fournir à l'école, à l'enseignant, une source de documentation la plus vaste et la plus efficace possible. M. Perrenoud remercie notamment le Département de l'instruction publique d'avoir provoqué et facilité la matérialisation de cet indispensable instrument de travail.

M. Gaston Clottu, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique rappelle que l'idée d'un organisme au service des enseignants et de leurs classes est antérieure à la création du CNDP. En effet, celui-ci a repris à son compte une institution de la Société pédagogique neu-

châteloise : l'exposition scolaire permanente qui a, durant de nombreuses années rendu d'éminents services à l'école. L'Etat, en reprenant l'ESP a voulu, dans le cadre de la réforme, étendre ses services, en faire un instrument à la disposition de tous les échelons de l'enseignement, de l'école primaire à l'université. Le CNDP doit devenir un lieu de rencontre, de coopération, non seulement pour les écoles du canton, mais il est en rapport constant avec les institutions similaires de Suisse romande. Il est un des éléments permettant l'harmonisation scolaire, un pas vers l'école romande.

A ce sujet, M. Clottu signale que les contacts entre responsables de l'enseignement de Suisse romande, voire de Suisse se sont développés. C'est ainsi qu'une conférence des chefs des Départements de l'instruction publique de Suisse a admis la généralisation du début de l'année scolaire en automne dans tout le pays. Cette réalisation devrait être effective en 1972.

Le directeur du centre, notre collègue Eric Laurent, proposé à la documentation et à la recherche pédagogiques rappelle que le CNDP poursuit trois buts :

1. Favoriser le perfectionnement professionnel des enseignants, en mettant à leur disposition des ouvrages pédagogiques.
2. Encourager l'enrichissement des connaissances personnelles des maîtres par la fourniture de revues, ouvrages divers.
3. Fournir aux classes un matériel de documentation directement utilisable, permettant d'enrichir les leçons (séries de lectures suivies, diapositives, disques, bandes magnétiques, etc.).

Une partie du matériel à disposition provient de l'ESP et des archives du Département de l'instruction publique. Les collections doivent toutefois être complétées, étendues. Le centre a suscité à cet effet un certain nombre de commissions qui travaillent à créer et à récolter du matériel. Le service de prêt fonctionne déjà. On peut venir s'approvisionner directement au centre, ou commander le matériel souhaité par poste. Le bulletin du centre renseigne périodiquement les enseignants.

Une école n'est efficace que si elle est heureuse, et elle ne peut l'être que si elle dispose de moyens susceptibles d'enrichir, d'illustrer les leçons, d'intéresser les enfants.

Le CNDP est à la disposition non seulement des enseignants primaires et secondaires, mais également des commissions scolaires, des directeurs d'écoles, de l'Ecole normale. Un catalogue général sera publié prochainement, ainsi, tous les enseignants du canton pourront faire leur choix, et utiliser au maximum les services du centre, pour le plus grand bien de l'école.

Fonds de retraite

Séance d'information à Neuchâtel, le 18 janvier 1968.

Il y a des décennies qu'on parle d'une réforme de structure de la Caisse de pensions. En 1966, le Dr Kaiser fut appelé à présenter un rapport d'expertise qui fut encore complété ultérieurement. Le rapport définitif parut en octobre 1967. Le 17 novembre suivant, les propositions de modifications émanant du Conseil d'Etat étaient communiquées aux membres du comité du fonds.

Le président du Cartel VPOD convoqua une séance d'information le 12 décembre dernier. Le Dr Kaiser y était présent.

On compte en Suisse 15 000 caisses de pensions toutes différentes. La nôtre est en très bonne position. Elle tourne bien grâce au versement de cotisations élevées.

Le taux de base pour la capitalisation était de 3 % jusqu'en 1965. On l'a monté à 3 1/2 %, c'est-à-dire faiblement

puisque l'intérêt des nouveaux titres est aujourd'hui sensiblement plus élevé. Notre fonds est sous le régime de la caisse fermée. En adoptant le taux de 3 %, on aboutit à un déficit technique de 8,3 millions. Avec 3 1/2 %, c'est un excédent de 9,6 millions qui apparaît. Au régime de la caisse ouverte, cet excédent technique s'élèverait à 21,7 millions. De toute évidence, le système de la capitalisation a assuré la solidité de la caisse.

Les propositions du Conseil d'Etat feraient passer la cotisation des membres de 6 à 7 % du traitement assuré. Cette augmentation serait à peu près compensée par la suppression du versement mensuel fixe de 6 francs. L'employeur paierait aussi 7 %.

La prime d'entrée pour les assurés dépassant 28 ans (dames) ou 30 ans (hommes) serait réduite de 10 à 5 %.

Quant aux cotisations de rappel, les assurés ne paieraient plus que 25 % au lieu du 50 % en cas d'augmentation générale des traitements + 1 % par année d'âge dépassant 45 ans (autrefois 3 %). Lors de mutations (avancements, changements de situation), la cotisation de rappel sera de 50 % + 2 % par an dépassant 45 ans d'âge.

Le salaire assuré a été jusqu'ici le 90 % du traitement de base (ne comprend pas les allocations de ménage, pour enfants, etc.). Il passerait au 100 %.

Les pensions pour orphelins seraient versées jusqu'à la fin du mois où l'intéressé atteint l'âge de 25 ans.

Comme on le voit, il s'agit d'améliorations assez substantielles qui seront les bienvenues. L'Etat a fait un effort qui doit être relevé. Nous lui en sommes reconnaissants.

W. G.

Jura bernois

Société des instituteurs bernois Section de Courtelary

Chers collègues,

Notre prochaine assemblée synodale aura lieu le jeudi 29 février 1968, dès 9 h. 15, à l'Hôtel de la Truite, à Reuchenette. Nous vous invitons cordialement à y participer nombreux.

Programme

1. **Assemblée**, avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel et bienvenue. 2. Procès-verbal. 3. Correspondance. 4. Mutations. 5. Rapport du président. 6. Rapport du caissier. 7. Elections statutaires : a) d'un nouveau président ; b) de deux membres de la série sortante ; c) de deux nouveaux membres du comité ; d) d'un membre de la commission de district pour les traitements. 8. Communications de MM. les inspecteurs et de M. le secrétaire central. 9. Divers et imprévu.

2. **Conférence** de M. le professeur Henri Guillemin ; sujet : « Jean Jaurès ».

3. **Dîner** à l'Hôtel de la Truite. (Prix : 10 francs)

Le comité.

Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire

Samedi 3 février a eu lieu l'assemblée générale de la Société de travail manuel et réforme scolaire présidée par M. Charles Moritz, instituteur à Saint-Ursanne. Cette séance s'est tenue à l'Hôtel de la Gare à Moutier, en présence, notamment, de MM. les inspecteurs scolaires Berberat, Joset et Petermann, de M. Sutter, directeur de l'Ecole normale de Bienne et de MM. Hänni et Friedli, respectivement président et caissier du Comité cantonal.

Le président, après avoir salué l'assistance, présentée quelques excuses et donna connaissance de l'ordre du jour. Dans son rapport d'activité, il se plut à relever un fait réjouissant : l'admission de plus de 70 nouveaux sociétaires. En plus de l'organisation des cours, le comité est intervenu dans divers organismes, en particulier, pour obtenir la normalisation du tarif horaire des branches supplémentaires.

Le 76^e cours annuel de la Société suisse a eu lieu à Aarau. Parmi les 76 cours organisés, 14 furent donnés en français ; ils ont été suivis par 1917 participants. On relève avec plaisir le nom d'un membre de la société jurassienne, M. Gaston Guélat, maître d'application à Porrentruy qui dirigea le cours de calcul par les nombres en couleurs.

La Société cantonale, pour sa part, a organisé 25 cours qui ont réuni 480 participants. A cette occasion, l'Ecole normale de Porrentruy a accueilli, durant une quinzaine de jours, des collègues de l'ancien canton venus dans le Jura pour prendre part à un cours de français donné par MM. Pulfer et Joye.

Les cours dans le Jura

Les cours suivants ont eu lieu en 1967 : sculpture dans la masse, organisé en collaboration avec la Société cantonale à Bienne. Cours Cuisenaire : a) la découverte du nombre, à Porrentruy ; direction : M. Gaston Guélat (65 participants). Ce même cours a été donné, toujours par M. Guélat, à l'Ecole normale de Delémont (50 participants) et à Moutier (44 participants). Cours de photographie, à Tavannes ; (8 participants) ; direction : M. Marcel Farron. Etude du milieu régional, aux Emibois ; (11 participants) ; direction : M. Adolphe Ischer. Travail du bois, à l'Ecole normale de Porrentruy ; direction : M. Roger Droz. Ces cours se déroulèrent dans de bonnes conditions et connurent un beau succès puisqu'ils réunirent 187 participants.

Les comptes de l'exercice 1967, approuvés par l'assemblée, ont été présentés par M. François Rossé, instituteur à Boncourt. Ils bouclent avec un bénéfice de Fr. 667.25. Les vérificateurs des comptes pour 1968 seront MM. Paul Monnin, instituteur à Courgenay et Jean-Claude Farine, instituteur à Cornol. La cotisation demeure inchangée et se monte à Fr. 2.—.

En 1967, la Société jurassienne a reçu 72 demandes d'admission et elle totalise 372 membres. Elle a enregistré 9 démissions pour raisons d'âge ou changement de profession et a déploré le décès de deux de ses membres : MM. André Paroz et Philippe Monnier. Quant au comité, il a été réélu en bloc et sera présidé par M. Charles Moritz, instituteur à Saint-Ursanne. En font partie : MM. Michel Cerf, instituteur à Courgenay et Georges Varrin, instituteur au Bémont, secrétaires ; M. François Rossé, instituteur à Boncourt, caissier. Les membres assesseurs sont : MM. Albert Berberat, inspecteur, André Jecker et André Aubry.

Cours 1968

Le programme des cours pour 1968 se présente de la façon suivante : 1) Polypal (inclusion d'un objet dans une matière plastique transparente). 2) Travail du cuir. 3) Enseignement du français au degré moyen et supérieur. 4) Musique instrumentale. 5) Initiation à la pédagogie Freinet (1 semaine). 6) Travail du métal (cours de base, 4 semaines). 7) Cours Cuisenaire. 8) Initiation à la critique cinématographique.

Le président attira l'attention de l'assemblée sur deux innovations que le comité tentera de réaliser : a) l'édition des documents, notes, travaux divers réalisés pendant les cours et qui pourraient être remis à la disposition du corps enseignant ; b) l'organisation de colloques au cours desquels seraient présentés et critiqués, de façon objective, les nouveautés, toujours plus nombreuses, en matière de moyens et méthodes d'enseignement.

Concernant le perfectionnement du corps enseignant, M. André Schwab, instituteur à Bienne, membre de la Commission pour la formation du corps enseignant rappela les conclusions auxquelles ce groupe d'études était arrivé après une enquête approfondie. Le vœu fut émis que, désormais, la STMRS dont le but principal depuis 1945 est le perfectionnement des enseignants, soit consultée sur ce problème.

Au terme de la partie administrative, M. Hänni de Berne, président de la Société cantonale, apporta le salut de son comité. M. Berberat, inspecteur scolaire, évoqua les jour-

nées d'information qui auront lieu, dans le Jura, à propos du nouveau plan d'études. Il rappela la mise sur pied d'un cours obligatoire d'enseignement de l'allemand et attira l'attention des collègues sur l'organisation d'un cours de mathématique moderne.

La partie officielle fut suivie de la projection de remarquables clichés du Jura vu d'avion. Exécutés et présentés par M. Roger Droz, de Porrentruy, ils suscitèrent un très vif intérêt. Aussi le comité a-t-il envisagé l'édition d'une série de ces diapositives particulièrement intéressantes dans le cadre de l'enseignement de la géographie.

Soucieux de faire connaître, de façon plus concrète, l'activité de la société, le comité avait préparé une exposition d'objets, photographies, documents et travaux divers, issus des cours 1967.

Cette initiative fut unanimement appréciée et mit un terme à cette fructueuse assemblée.

divers

Harmonial ou la musique chez soi

Un nouvelle maison d'édition musicale vient de se créer à Clarens. Elle se propose d'éditer de la musique populaire pour chœurs et fanfares ainsi que des partitions plus particulièrement composées pour les mélomanes, les étudiants en musique voire les écoles. La première production de cette maison est un ouvrage dû à Gérald Gorgerat le compositeur et musicologue vaudois bien connu.

On connaît le caractère des ouvrages du musicien vaudois : mettre la musique à portée de tout un chacun. A chaque coup Gorgerat innove et cette fois il propose HARMONIAL. Il s'agit d'une partition et de quelques disques. Le musicien de nos ensembles populaires, ou l'élève pianiste comme l'étudiant en musique d'un niveau déjà avancé trouveront dans les œuvres proposées des œuvres de qualité agréables à entendre et à jouer.

Dans la présentation qu'il fait de son ouvrage Gérald Gorgerat explique les raisons qui l'ont incité à créer HARMONIAL :

« La musique a, de nos jours, pris une place importante. La radio et le disque ont contribué à assurer une large diffusion aux œuvres des musiciens. Mais, jusqu'ici, le mélomane, est souvent resté passif face aux œuvres importantes : il écoute. Les disques, pourtant, a donné à beaucoup le désir de recréer eux-mêmes en jouant du piano ou d'un autre instrument. Il est curieux de constater que l'orgue et le clavecin sont de nouveau au goût du jour. La flûte à bec, si longtemps traitée en parent pauvre, retrouve également sa place dans les divertissements et loisirs. C'est d'ailleurs un merveilleux instrument.

Pourtant, en devenant exécutant, le mélomane ne retrouve pas les nuances et le chatoiement déployés par le disque, et certaines œuvres paraissent vite ternes sinon ennuyeuses. Il manque l'ambiance sonore, il manque la présence de l'orchestre. HARMONIAL veut remédier à cette lacune. Cette méthode comprend des œuvres importantes des grands musiciens, arrangées pour permettre à n'importe quel instrumentiste de se faire accompagner par l'orchestre et, très souvent, d'accompagner un ou deux solistes.

Dans la première série, nous trouvons des œuvres brèves qui permettent de comprendre l'évolution du langage musical depuis le Moyen Age jusqu'à Haydn, et qui présentent

des combinaisons orchestrales faciles à assimiler. Chacun reconnaîtra les divers instruments et les sonorités particulières aux différents assemblages. Dans les autres séries, le tableau sera complété de façon à faire le tour de l'histoire de la musique et à démontrer une grande variété de combinaisons sonores. HARMONIAL comprend plus de 30 œuvres enregistrées sur 12 disques. Pour une grande partie de celles-ci, il n'existait pas d'orchestration, ainsi la partition d'HARMONIAL est présentée de telle façon que tous les instruments jouant seuls puissent mêler leur voix aux œuvres proposées.

Au début, nous vous conseillons d'écouter l'œuvre que vous désirez interpréter, puis vous travaillerez à fond votre partie, en tenant compte des nuances proposées par l'enregistrement, de la cadence et de la justesse des sons.

Au commencement du premier disque, le hautbois donne le *la* du diapason. Si votre électrophone comporte un dispositif de réglage fin de la vitesse, vous pourrez ainsi l'ajuster à votre instrument. Dans le cas contraire, c'est ce dernier qui devra être accordé. S'il s'agit d'un piano, veiller à ce que cette opération soit faite avec grand soin, le disque servant de référence étant lu au moyen du tourne-disque que vous utiliserez par la suite pour vos exercices.

Pour se familiariser avec HARMONIAL, il convient de travailler spécialement (même si l'on est déjà un musicien confirmé) les premiers exercices. Il faut prendre l'habitude de jouer avec le disque et les premiers numéros sont proposés dans cette intention. Par la suite, vous jouerez pour votre plaisir et, à l'issue de votre étude, vous vous apercevrez avec étonnement que vous êtes parfaitement capable de « jouer avec l'orchestre » même lorsqu'il s'agit de pièces relativement difficiles.

Il est à noter que, abstraction faite des tout premiers exercices, des disques présentent déjà par eux-mêmes, pour le simple auditeur, un intérêt exceptionnel, le choix des œuvres et la qualité de l'interprétation en faisant des enregistrements hors de pair. »

Pour terminer cette brève présentation nous ne pouvons que souhaiter trois choses :

à l'éditeur, un plein succès pour la réussite de ses projets d'édition, à l'auteur d'autres idées nouvelles et dynamiques, enfin à nos lecteurs mélomanes beaucoup de plaisir à jouer avec HARMONIAL.

Hauterive

ÉCOLE DE SECRETARIAT ET DE COMMERCE

Rue du Petit-Chêne 11 — 1003 Lausanne
Téléphone (021) 23 23 97

COURS DE SECRETARIAT en 2 et 3 langues
COURS DE COMMERCE

(préparation à l'entrée en 2^e année à l'Ecole supérieure de commerce et à l'apprentissage commercial administratif, bancaire, etc.)

Début en avril et septembre.

i. Allaz, Dr ès sc. économiques, Lic. es sc. pol.
B. Bieri, Dr en droit.

**Cours pour la formation des maîtres
et maîtresses de gymnastique et de sports**

Diplôme fédéral N° 1

Un nouveau cours débutera le 24 avril 1968 à Lausanne. Inscription à adresser au Département de l'instruction publique, 3^e service, pl. Cathédrale 6, Lausanne, jusqu'au 15 mars 1968. Tél. (021) 21 63 65.

Pour favoriser efficacement l'épargne

l'Union Vaudoise du Crédit

sert

sur ses livrets nominatifs **3 ³/₄ ‰**

sur ses livrets au porteur **3 ¹/₂ ‰**

Siège social :

LAUSANNE Rue Pépinet 1

19 agences dans le canton

Henniez-Lithinée



*la boisson
de toute heure*



Librairie

PRIOR
GENÈVE

Cité 9 - Tél. 25 63 70

Succ. Rôtisserie 2

achète
vend
échange

tous les livres neufs et d'occasion et tous les livres d'école

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÉBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE

8. Beau-Séjour

Tél. permanent 22 42 54 Transports Suisse et étranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation



**Société vaudoise
et romande
de Secours mutuels**

COLLECTIVITÉ SPV

La caisse-maladie qui garantit actuellement plus de 1700 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Elle assure : les frais médicaux et pharmaceutiques ; une indemnité spéciale pour séjour en clinique ; une indemnité journalière différée payable pendant 720 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à
M. F. PETIT, RUE GOTTEZZA 16, 1012 LAUSANNE,
Tél. 23 85 90



Harmonial
ou la musique chez soi
de Gérald Gorgerat

publié par

Gallaz S. A.

7, rue du Port
1815 Clarens

12 disques microsillon
2 partitions

Documentation et tous renseignements
chez l'éditeur, tél. (021) 62 29 92

Papeterie St-Laurent
Charles Krieg

Tél. 23 55 77

Rue Haldimand 5 LAUSANNE

Satisfait au mieux :

Instituteurs — Etudiants — Ecoliers

Nouveau !

Skilift de Vers-l'Eglise

Belles pistes.

Grand parking — A 100 m gare ASD.

Arrangements pour groupes.

Possibilité d'organiser des camps.

Tél. (025) 6 41 67 ou 6 42 26.

L'EGYPTE

VOYAGE CULTUREL ACCOMPAGNÉ, du 1^{er} au 15 avril (ou : 5 au 19 avril) 1968

Programme : Genève - Le Caire - Assouan et retour par avion. Visites et excursions archéologiques :
Le Caire - Saqqara - Memphis - Guizeh - Louxor - Thèbes - Karnak - Assouan - le Haut-Barrage -
Kalabcha - Kom-Ombo - Edfou.

TOUT COMPRIS (passages aériens, excursions, pension complète), prix spécial : **Fr. 1340.—**
Nombre limité de participants Programme détaillé sur demande

VOYAGES **Pour l'Art**

Valmont 20, 1010 Lausanne, tél. (021) 32 23 27

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 BERN

J. A.
1820 Montreux 1